

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XII^e Volume.
N^o 21. — Septembre 1888.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnessse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1888

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Jassemmin, *secrétaire-général*.
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GENERAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
Secrétaires..... Legras et N.
Trésorier..... Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. — Delmont. — Ferraud. — Pecquet. — Tassin. — Guinand. — Fossiez. — Salot. — Duronsoy. — Dupuis.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CREPY-EN-VALOIS <i>Présid.</i> : M. Chopinet. <i>V.-Prés.</i> : M. Clair. <i>Secrét.</i> : M. Francolin. <i>V. Secr.</i> : M. Mathiou. <i>Trésorier</i> : M. Legros. <i>Délégué</i> : M. Punant.	LA CHAPELLE-EN-SERVAL <i>Président</i> : M. Baudet. <i>Vice-Prés.</i> : M. Vivier. <i>Secrét.</i> : M. Rauscher. <i>V.-Secr.</i> : M. Dubray. <i>Trésorier</i> : M. Huss. <i>Délégué</i> : M. Cendrier.	PONT-SAINTE-MAXENCE <i>Président</i> : M. Renault. <i>Vice-Prés.</i> : M. Payen. <i>Secrét.</i> : M. Gaillardin. <i>V.-Secr.</i> : M. Lemercier. <i>Trésorier</i> : M. Jaunet. <i>Délégué</i> : M. Lefebvre.
---	--	---

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

Grandes Pépinières de Marly-la-Ville (S.-et-O.)

Desservies par les Gares de Survilliers et Louvres.

HARLAY Frères.

Grandes Médailles de vermeil des Expositions de Dammartin et de Senlis.

GRAND CHOIX D'ARBRES DE TOUTES SORTES

LEFÈVRE

SERRURIER - CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 SEPTEMBRE 1888.

PRÉSIDENTE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 5 août est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. VALADON (Emmanuel), propriétaire à Nanteuil.

CHARLES (Emile), jardinier à Nanteuil.

CONSTANT, jardinier chez M. Lalouette, à Ognon.

DAVESNE (Clin), jardinier à Creil.

PARADIS, hôtel des Arènes, à Senlis.

Sont présentés :

Madame PETIT, notaire à Senlis, dame patronnesse.

MM. NORMAND (Alfred), à la Chapelle-en-Serval.

PAUTHIER, docteur, à Senlis.

ODENT (Joseph), à Saint-Léonard.

COQUET, à Senlis.

CHÉRY, entrepreneur, à Senlis.

DESJARDINS, plombier, à Senlis.

M. Lebrasseur donne connaissance des travaux du Conseil d'administration.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote à l'unanimité des remerciements à M. Vantroys, vice-président, pour le dévouement qu'il a apporté dans l'achat des lots pour la tombola.

M. le Professeur donne connaissance des résultats qu'il a obtenus contre la coulure du raisin, par l'incision annulaire de la vigne.

M. Thirion dépose sur le bureau une prune qui lui a été envoyée par M^{lle} Vinet.

XII^e VOLUME. — N^o 21. — SEPTEMBRE 1888.

Ce fruit, qui n'a aucun rapport exact ou constaté avec ceux en maturité à cette époque, a été cueilli sur un arbre non greffé, ce qui laisserait croire à une espèce nouvelle.

En effet, la tige fait partie de rochées sorties d'une souche dans le jardin de M. Vinet.

Après dégustation, tous les connaisseurs présents trouvent cette prune délicieuse.

M. le Président propose que la Société adopte ce fruit, qui paraît venir d'un semis, et lui donne le nom de Prune Vinet, en souvenir de notre regretté vice-président.

M. Lozet est chargé de communiquer ces observations à différents Comités en leur envoyant quelques-uns des fruits.

Apports en séance :

Un lot de Dahlias et un lot de fleurs de Penstémons (*Mention honorable*).

La séance est levée à quatre heures et demie.

Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 19 AOUT 1888. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Professeur a donné une leçon très intéressante sur la préparation du terrain avant de recevoir des plantations d'arbres fruitiers dans le courant du mois de novembre prochain; il a parlé de plus de la manière de détruire les chenilles sur les pieds de chou.

14^e EXPOSITION

15, 16, 17 ET 18 SEPTEMBRE 1888.

La distribution des récompenses a eu lieu le dimanche 16 septembre, sous la présidence de M. Cagny, maire de Senlis.

Les deux Sociétés musicales, qui avaient prêté leur concours, ont donné à cette fête déjà si intéressante un éclat particulier.

M. Brochon, maire de Montlévêque, vice-président de la Société, a prononcé d'abord le discours suivant :

« En prenant possession de ce fauteuil, j'éprouve une certaine anxiété, celle de me trouver au-dessous de la tâche que m'a léguée l'honorable M. Thirion, président, retenu à Paris par un deuil de famille.

« Peut-être rentrera-t-il assez à temps pour vous dire quelques mots, vous comme moi, Mesdames et Messieurs, le désirons de tout notre cœur; mais, en attendant, il est de notre devoir de satisfaire de suite à votre vive et légitime attente.

« Nous prétendons que la 14^e Exposition de notre Société a bien réussi, elle a réalisé nos espérances; ouverte dès hier, elle donnera aux visiteurs la représentation exacte de tout ce que peut produire notre région, en plantes de serre chaude ou tempérée, de pleine terre, et en fleurs, fruits et légumes, plantes potagères, etc.

« Faire une narration détaillée de tous ces objets serait un travail, que le peu de temps qui me reste ne me permet pas de faire; — je me hâte de vous prier de vous y rendre, afin d'apprécier vous-mêmes ces beaux produits qui font honneur aux exposants.

« Si cette réussite est obtenue, c'est grâce à la bonne volonté et aux efforts de tous, mais d'abord à MM. les exposants qui, dès la nouvelle du projet de l'Exposition biennale, se sont mis à l'œuvre avec une activité rare et une ponctualité qui méritent de votre part, Mesdames et Messieurs, les plus vraies et les plus sincères félicitations.

« Si, malgré leur ferveur, la récompense à quelques-uns d'entre eux n'est pas ce qu'ils avaient pensé, je leur dirai qu'ils ne doivent pas désespérer, il leur faut nonobstant

prendre patience et persévérance vers l'avenir, qui leur sera plus avantageux une autre fois.

« A MM. les Membres du jury : Bazin, président, Vaternelle, Pasquier, Mouchet, Lecointre et Bourbonneux, nous adressons nos bien vifs et sincères remerciements et compliments, de la manière dont ils se sont acquittés de leur mission; la justice et l'équité dont ils firent preuve devant nous pour harmoniser leur verdict avec les termes de notre règlement d'exposition, méritent les plus grands éloges, et devant cet auditoire aussi nombreux que distingué, nous nous permettons de le dire et de le constater. Les connaissances techniques et spéciales de l'honorable président du jury, M. Bazin, développées avec clarté et talent, furent pour nous d'un grand secours.

« Nous ne devons pas taire non plus nos sentiments de reconnaissance envers MM. les Membres de la Commission de l'Exposition et de ceux de la Tombola; en citer quelques-uns, serait une demi-mesure, nous les leur adressons en général.

« N'est-il pas juste cependant d'admirer les concours du secrétaire-général, de M. Noché, de MM. Morel et Vantroys, de M. Lebrasseur, de M. Lozet, professeur, de l'intrépide et dévoué M. Delmont, et de l'obligeance de M. Ernest Payen, toujours disposé à être utile à la chose publique, recevant et exposant dans les plus belles vitrines les lots sémillants de notre Tombola.

« A ce propos de tombola, veuillez, Mesdames et Messieurs, vous hâter de prendre le peu de billets qui restent.

« En exécution de l'article 14 du Règlement, notre secrétaire-général, M. Delamotte, vous entretiendra d'un ancien jardinier récompensé, ainsi que des prix accordés à 15 élèves des écoles primaires.

« Je lui donne la parole à cet effet et pour vous donner connaissance de la liste des récompenses ».

M. Delamotte, secrétaire-général, a pris ensuite la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

« Avant de vous donner connaissance du résultat des opérations du Jury, nous considérons comme un de nos plus grands devoirs de remercier les donateurs qui nous ont envoyé une partie des récompenses que nous avons à distribuer.

« Nous devons à la générosité de M. Martin le magnifique objet d'art attribué au premier prix d'honneur.

« La Ville de Senlis, toujours bienveillante, nous a offert une médaille d'or.

« Même don nous est parvenu de notre honorable président, M. Thirion, dont nous ne pouvons jamais trop regretter l'absence dans cette petite fête.

« MM. Cuvinot, sénateur; de Mouchy, de l'Aigle, députés; Dupuis, Gaillard, de Morell, Serrin, Moquet, conseillers généraux; Turquet, Roblin, conseillers d'arrondissement, ont bien voulu s'inscrire pour une médaille de vermeil; MM. Berdin, conseiller général; Sagny et Dely, conseillers d'arrondissement, et Lecoq-Dumesnil, pour une médaille d'argent.

« Nous prions ces Messieurs de vouloir bien accepter nos sentiments de reconnaissance.

« Le Jury chargé d'examiner les produits était composé de : MM. Bazin, professeur de la Société d'horticulture de Clermont, président;

Vaternelle, délégué de la Société d'horticulture de Soissons, secrétaire;

Mouchet, délégué de la Société d'horticulture de Montmorency;

Lecointe, délégué de la Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye;

Pasquier, délégué de la Société d'horticulture de Damartin.

« Après un long et minutieux examen, au cours duquel nous avons assisté à une haute et précieuse leçon d'horticulture, MM. les Jurés ont attribué ainsi qui suit les récompenses à décerner :

Amateurs et Jardiniers bourgeois.

Prix d'honneur, objet d'art :

M. LECLERC, jardinier-chef chez M. le prince de Radziwill, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille d'or demandée par le Jury :

M. BERGER (Sylvain), chez Mme la baronne de Saint-Didier, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille de vermeil exceptionnelle :

M. GORENFLOT, jardinier-chef chez M. Frémendity, pour son lot de légumes ;

Et Médaille d'argent de 1^{re} classe pour ses lots de fleurs et de fruits.

Médaille de vermeil exceptionnelle :

M. BRIMEUR, jardinier chez Mme Corbin, pour son lot de fruits.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe :

M. LAGNY, jardinier chez Mme de Parseval, pour ses fleurs.

Médaille de vermeil de 2^e classe :

M. DUBRAY, jardinier chez M. Bouchard, à Vémars (Seine-et-Oise), pour ses lots de fleurs et de fruits.

Médaille d'argent de 1^{re} classe :

M. BARBIER (Emmanuel), jardinier chez M. Baudet, à La Chapelle-en-Serval, pour ses lots de fruits et de fleurs.

Médaille d'argent de 1^{re} classe :

M. THOMAS, jardinier chez Mme de Lavaux, à Chamant, pour un lot de légumes.

Médaille d'argent de 3^e classe :

M. POUILLARD, amateur à Senlis, pour un lot de fruits.

Horticulteurs-Marchands et Jardiniers-Maraîchers.

Prix d'honneur, médaille d'or de 1^{re} classe :

M. BORDIER, horticulteur à Senlis, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille de vermeil exceptionnelle et spéciale :

M. BARBIER, jardinier à Senlis, pour son lot de légumes.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe :

M. BARBOU, pépiniériste à Dammartin, pour un lot de fleurs ;

Médaille d'argent de 1^{re} classe, pour un lot de légumes ;
Et Médaille d'argent de 1^{re} classe pour un lot de fruits et un lot d'arbres fruitiers.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe :

M. TASSIN, horticulteur à Senlis, pour un lot de plantes vertes.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe :

M. JAZÉ, pépiniériste à Senlis, pour l'ensemble de son exposition (fruits et arbres fruitiers).

Médaille de vermeil de 1^{re} classe :

M. MÉNAGER, jardinier à Dammartin, pour un lot de fruits à couteau et un lot de fruits à cidre.

Médaille de vermeil de 2^e classe :

M. BÉRY, horticulteur à Crépy, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille d'argent de 1^{re} classe :

M. TESTARD, horticulteur à Senlis, pour un lot de pêches et un lot de fraises en pot.

Médaille d'argent de 2^e classe :

M. HÉBERT, horticulteur à Saint-Nicolas, pour l'ensemble de son exposition.

Grands Etablissements non consacrés au commerce.

Prix d'honneur, médaille d'or de 1^{re} classe :

M. PECQUET, jardinier-chef de l'Hôpital général de Senlis, pour l'ensemble de son exposition.

Industries se rapportant à l'Horticulture.

Prix d'honneur, médaille d'or :

M. LEROUX, taillandier à Senlis, pour l'ensemble de son exposition.

Médaille d'argent de 1^{re} classe :

M. NIERON, à Chantilly, pour un lot de rocailles.

Médaille d'argent de 2^e classe :

M. LÉTANNEAUX, grainetier à Senlis, pour un lot de graines.

Médaille d'argent de 2^e classe :

M. POUILLARD, menuisier à Senlis, pour un lot de treillages.

Médaille d'argent de 2^e classe :

Madame FRANQUET, boulevard Clichy, 39, à Paris, pour un lot d'instruments d'optique.

Médaille d'argent de 2^e classe :

M. PRADINE, à Paris, pour un lot d'outils horticoles.

Médaille d'argent de 2^e classe :

M. MÉTENIER, rue Tronchet, 45, à Paris, pour un lot de quincaillerie horticole.

Médaille d'argent de 2^e classe :

M. ALNY, à Ermenonville, pour un lot de terre de bruyère.

Legs du docteur Pigeaux.

Médaille de vermeil :

M. BARBOU, pépiniériste à Dammartin, pour son lot de fruits à cidre.

Prix offert par les Dames patronnesses.

Médaille de vermeil :

M. LECLERC, jardinier-chef chez M. le prince de Radziwill, pour un lot de fleurs.

Prix de Moralité.

Une Médaille d'argent de 2^e classe est accordée à M. MABILLE.
— M. Mabille est resté quinze années dans la même maison,

à titre d'aide-jardinier pendant quatre ans et jardinier-chef pendant onze ans. Il n'a quitté son emploi que par suite de la vente de la propriété. Ses maîtres, qui le regrettent, sont heureux de faire l'éloge de ses aptitudes, de sa probité et de sa moralité.

Concours cantonaux.

« Soucieuse de l'avenir, et désirant propager partout les bons principes horticoles, notre Société devait s'occuper tout particulièrement des futurs amateurs et faire naître dans l'esprit de notre jeune génération l'amour du jardin, qui retient l'ouvrier dans sa famille aux heures de loisir; des beaux fruits, qui ne demandent pas plus de soins que les mauvais; des fleurs, qui sont l'ornement de toutes nos demeures.

« C'est pour arriver à ce but que nous avons institué des concours entre les élèves des différents cantons de l'arrondissement. Bien qu'ils soient établis depuis peu, nous ne pouvons que nous réjouir des résultats de cette année.

« Près de 60 enfants, représentant tous les cantons, ont pris part à ces concours, et c'est avec plaisir que nous pouvons vous certifier avoir rencontré de jeunes concurrents alliant la pratique à la théorie.

« Certains d'entre eux ont répondu aux questions posées de façon à ne rien laisser à désirer.

« La Commission désignée à cet effet a décerné 15 prix et 20 mentions, lesquels, dans chaque Ecole, ont été remis aux lauréats le jour de la distribution des prix.

« Nous croyons cependant devoir vous donner les noms de ces jeunes méritants :

PRIX :

Canton de Senlis.

LEBAUDY (Albert), d'Ognon.

AUDY (Achille), de Villers-Saint-Frambourg.

RAMU (Victor), de Senlis.

LECHESNE (Edouard), id.

Canton de Betz.

PLUCHE, de Betz.
LEDOUX, id.
COTTON, de Brégy.

Canton de Creil.

DUPRÉ (Octave), d'Apremont.
VIGNON (Emile), id.

Canton de Crépy.

VIMEUX (Paul), de Fresnoy-la-Rivière.
PERRIN (Lucien), de Crépy.
DAUVERGNE (Paul), id.

Canton de Nanteuil.

DELYE, de Chevreuille.

Canton de Pont.

CHÉRY, de Pont-Sainte-Maxence.
CONET, de Pontpoint.

MENTIONS :

Canton de Senlis.

DELARUELLE (Raymond), de Senlis.
HARDRET (René), id.
VASSE (Paul), id.
VAUDEQUIN, id.
BOULLET, id.
DEROUEMONT, de Villers-St-Frambourg.
BELLARD, de Senlis.
VARLET (Louis), id.
BEAUZEMONT (Henri), id.
TERSAC (Baptiste), id.
DELARUELLE (Albert), id.

Canton de Betz.

BENOIST, de Brégy.
MARIN, id.

Canton de Crépy.

DAMIS (Octave), de Fresnoy-la-Rivière.
ALIROL (Léon), de Crépy.
PERRIN (Léon), id.
CHORON (Jules), id.
DESJARDINS (Fernand), id.

Canton de Pont.

LECLERC (Emilien), de Pont-Sainte-Maxence.
DELARUELLE, id.

Le mardi 18 septembre a eu lieu, dans la salle des réunions,
le tirage de la Tombola.

Voici les numéros gagnants :

11	gagne le	122 ^e	lot.	717	gagne le	139 ^e	lot.
50	—	98 ^e		773	—	150 ^e	
112	—	29 ^e		840	—	24 ^e	
137	—	190 ^e		847	—	199 ^e	
140	—	12 ^e		861	—	113 ^e	
185	—	6 ^e		872	—	177 ^e	
196	—	126 ^e		878	—	76 ^e	
198	—	123 ^e		908	—	174 ^e	
200	—	57 ^e		923	—	219 ^e	
205	—	27 ^e		941	—	129 ^e	
238	—	69 ^e		942	—	44 ^e	
276	—	92 ^e		957	—	180 ^e	
313	—	59 ^e		965	—	99 ^e	
355	—	181 ^e		970	—	193 ^e	
415	—	192 ^e		989	—	102 ^e	
429	—	50 ^e		999	—	115 ^e	
438	—	152 ^e		1004	—	30 ^e	
445	—	31 ^e		1010	—	23 ^e	
472	—	19 ^e		1015	—	8 ^e	
494	—	103 ^e		1020	—	47 ^e	
514	—	9 ^e		1055	—	100 ^e	
536	—	106 ^e		1085	—	43 ^e	
537	—	182 ^e		1170	—	82 ^e	
544	—	16 ^e		1172	—	94 ^e	
592	—	216 ^e		1208	—	145 ^e	
604	—	14 ^e		1228	—	141 ^e	
633	—	96 ^e		1239	—	175 ^e	
689	—	63 ^e		1275	—	49 ^e	
696	—	54 ^e		1310	—	66 ^e	
700	—	138 ^e		1331	—	86 ^e	

1337	gagne le 119° lot.	2519	gagne le 108° lot.
1349	— 207°	2534	— 188°
1417	— 120°	2536	— 79°
1422	— 137°	2547	— 214°
1492	— 72°	2555	— 215°
1509	— 189°	2575	— 208°
1537	— 41°	2581	— 171°
1539	— 135°	2623	— 38°
1548	— 206°	2631	— 78°
1551	— 143°	2647	— 140°
1552	— 42°	2660	— 131°
1587	— 142°	2689	— 144°
1595	— 211°	2694	— 163°
1669	— 132°	2753	— 32°
1676	— 157°	2763	— 109°
1772	— 91°	2769	— 39°
1773	— 111°	2773	— 149°
1806	— 170°	2785	— 105°
1821	— 169°	2797	— 80°
1823	— 136°	2805	— 5°
1832	— 187°	2810	— 124°
1860	— 201°	2817	— 173°
1900	— 200°	2906	— 51°
1928	— 101°	2916	— 60°
1961	— 196°	2926	— 212°
2002	— 15°	3000	— 156°
2023	— 35°	3005	— 159°
2039	— 165°	3022	— 28°
2060	— 153°	3031	— 65°
2065	— 7°	3032	— 70°
2085	— 3°	3034	— 164°
2132	— 104°	3054	— 197°
2152	— 52°	3097	— 116°
2164	— 146°	3141	— 74°
2180	— 53°	3211	— 21°
2195	— 203°	3215	— 186°
2196	— 127°	3250	— 93°
2256	— 195°	3296	— 134°
2268	— 85°	3321	— 178°
2273	— 68°	3377	— 87°
2277	— 18°	3392	— 71°
2278	— 67°	3393	— 220°
2291	— 125°	3404	— 162°
2315	— 36°	3414	— 89°
2317	— 198°	3424	— 209°
2321	— 205°	3432	— 213°
2354	— 62°	3465	— 133°
2363	— 64°	3508	— 160°
2398	— 2°	3512	— 22°
2452	— 17°	3529	— 130°
2492	— 204°	3541	— 10°
2493	— 121°	3570	— 4°

3583	gagne le 58° lot.	4382	gagne le 161° lot.
3603	— 218°	4404	— 56°
3606	— 191°	4445	— 158°
3662	— 202°	4455	— 26°
3690	— 194°	4457	— 154°
3715	— 185°	4475	— 179°
3771	— 90°	4517	— 77°
3781	— 73°	4533	— 33°
3828	— 168°	4551	— 97°
3849	— 176°	4566	— 107°
3870	— 114°	4571	— 75°
3934	— 55°	4573	— 151°
3935	— 40°	4593	— 81°
3944	— 128°	4629	— 95°
3972	— 48°	4639	— 166°
3992	— 61°	4640	— 13°
3999	— 118°	4697	— 1°
4033	— 37°	4723	— 20°
4065	— 210°	4751	— 110°
4129	— 167°	4869	— 172°
4203	— 148°	4871	— 112°
4221	— 147°	4883	— 217°
4222	— 84°	4920	— 46°
4241	— 11°	4925	— 45°
4248	— 34°	4927	— 88°
4275	— 25°	4929	— 155°
4322	— 83°	4937	— 117°
4380	— 184°	4939	— 183°

TRAVAUX DU MOIS D'OCTOBRE

Commencer les plantations dans les sols légers et secs. Avant de planter, visiter les racines des sujets, qui sont dans la plupart des cas mutilées à cause d'une déplantation inhabile, d'un voyage prolongé ; couper les racines jusqu'à la partie saine avec une serpette bien tranchante ; à chaque coupe, et principalement à celle des grosses racines, bannir pour cette opération le sécateur, qui froisse toujours les tissus et retarde ainsi l'émission de nouvelles racines. Si on néglige cette opération, connue sous le nom d'habillage, il peut en résulter la maladie de la gomme, chez les arbres à fruits à noyau ; les chancre, chez ceux à fruits à pépins.

Il faut encore se rappeler, en plantant, que l'arbre muni de toute ses racines reprend plus facilement que s'il en est dépourvu par suite d'une déplantation trop tronquée. Quoiqu'on ait pris tous les soins voulus pour arriver à une bonne déplantation, il y a toujours des racines déchirées qui ont besoin d'être rafraichies à la serpette; il faut de plus retrancher une partie des rameaux de l'année, le tiers environ de leur longueur totale; et, qu'il s'agisse de sujets jeunes ou âgés, l'opération est la même, c'est-à-dire que le retranchement portera sur toutes les ramifications, dans les proportions indiquées plus haut.

Pour guider approximativement le planteur, nous dirons à quelle distance il convient d'éloigner les arbres les uns des autres; ces distances pourront recevoir des modifications, suivant les circonstances; aussi, ne les indiquons-nous que comme moyenne d'une plantation bien comprise.

Les poiriers et pommiers à haute tige, greffés sur franc, seront plantés au verger à 8 ou 10 mètres les uns des autres; les mêmes, sur cognassier et sur doucin, à 4 ou 6 mètres. Les pyramides seront plantés en lignes sur les plates-bandes du jardin fruitier, à 4 ou 5 mètres, les unes des autres et à 1 mètre ou 1^m30 du bord des allées. Les palmettes, ou espaliers, exigent une distance de 4 à 6 mètres; les cordons obliques, 0,40 cent.; les cordons verticaux simples, 0,30 cent. Nous répétons que ces distances ne sont pas absolues et peuvent être subordonnées, non-seulement à la richesse du sol, mais encore à la vigueur des sujets et surtout à la nature de leur porte-greffe.

Quant aux choix des sujets eux-mêmes; il est aussi subordonné à la qualité du terrain.

L'amateur qui plante, doit observer la végétation dans son voisinage, puis se rendre compte de ce qui a été fait comme première préparation du sol, l'âge auxquels les sujets ont été plantés, la nature de leur porte-greffe, etc., et si de la réunion de ces diverses observations, il constate un bon

résultat, il a de ce fait un exemple, qu'il peut imiter, à moins toutefois qu'il ne juge pouvoir faire mieux, ce qu'il doit toujours tenter.

Nous dirons encore au planteur qu'il ne doit pas hésiter à planter des arbres formés, conseils qui pourront soulever quelques contradictions il est vrai, mais, selon nous, peu fondées, car les arbres formés, surtout contreplantés, offrent des avantages que ne procurent pas les plantations faites avec des sujets d'une année de greffe.

Ainsi, en plantant des arbres formés dans de bonnes conditions, la récolte des fruits commence dès la seconde année de plantation et à la troisième donne un produit compensateur des dépenses d'achat d'arbres, et l'amateur entre en jouissance de son bien, pour ainsi dire de suite, ce qui n'est réellement pas la moindre des faveurs.

Si, au contraire, on plante de jeunes sujets, il faut avoir des notions suffisantes pour diriger le premier âge des arbres et attendre longtemps leurs premiers fruits, inconvénients qui n'existent pas avec le système que nous préconisons. Il va sans dire que ces arbres doivent être formés, selon les règles de l'arboriculture raisonnée, par des mains exercées, et en un temps limité, afin que le porte-greffe et la greffe aient une jeunesse relative lors de la transplantation à demeure.

On continue la cueillette des fruits d'hiver par un temps sec; la préparation au jardin, au verger, à la pépinière, des terrains à planter en novembre.

CHARLES LOZET.

LE HANNETONNAGE

Nous trouvons, dans *l'Avenir de la Mayenne*, une lettre intéressante de Monsieur l'Inspecteur primaire d'Ernée

(Mayenne), à M. l'Inspecteur d'académie sur les résultats du hannetonnage dans les écoles de sa circonscription.

M. l'Inspecteur primaire fait connaître les procédés employés pour la chasse aux hannetons, et nous lui empruntons les détails suivants :

A l'apparition des insectes, les élèves ont été divisés en petites sections de cinq ou six. Chaque section était munie de sacs et de toiles d'emballage. Arrivés sur les points envahis par les hannetons, les sections se répandaient le long des haies, étendaient les toiles sous les arbres et les arbustes et secouaient les branches pour faire tomber les hannetons, qui étaient ensuite recueillis dans les sacs.

Cette chasse se faisait le matin.

Au retour à l'école, les hannetons étaient pesés, puis placés dans un lait de chaux ou dans une dissolution de sulfate de fer, et finalement enterrés dans des fosses que l'on recouvrait de chaux éteinte.

Les élèves de la circonscription d'Ernée ont détruit pendant cette campagne 53.459 kilog. 960 de hannetons.

Le kilogramme comprenant environ 1200 insectes, le nombre des hannetons détruits peut être évalué à 64.151.942.

En admettant que, sur le nombre de hannetons détruits il y ait autant de femelles que de mâles et que chaque femelle ponde en moyenne 40 œufs, on arrive à reconnaître que les femelles détruites auraient donné naissance à 1.283.039.040 vers blancs. Soit en chiffre rond *un milliard deux cent millions*.

Si l'on peut maintenant conjecturer que chacun de ces insectes occasionne pendant les trois années de son existence, une perte de un centime, les écoliers de la circonscription d'Ernée auront préservé l'agriculture d'une perte totale de *douze millions de francs*.

Or, veut-on savoir maintenant combien les instituteurs et leurs élèves ont été payés pour anéantir ces soixante-quatre millions de hannetons?

Les maîtres n'ont reçu aucune rémunération.

Là où les conseils municipaux n'avaient voté aucun crédit, les élèves n'ont pas reçu davantage.

Dans les communes qui avaient inscrit un crédit à leur budget, les insectes ont été payés à raison de 0 fr. 05 ou de 0.10 le kilogramme.

La somme totale distribuée aux élèves se monte à 5.493 fr. 85.

Ainsi, pour 5.493 fr. 85, les élèves de la circonscription d'Ernée ont détruit un milliard 200 millions de vers blancs et préservé l'agriculture d'une perte de douze millions environ.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Pêche Vilmorin. — Obtenus de semis par M. Alexis Lepère fils, de Montreuil, cette nouveauté est mise au commerce par M. Abel Chatenay, pépiniériste à Vitry-sur-Seine (près Paris), qui, dans une circulaire spéciale, en donne la description suivante, que nous reproduisons, n'ayant pas eu l'avantage de la juger et de l'apprécier personnellement.

Fruit gros, sphérique, de forme régulière, parfois un peu plus large que haut, à peine sillonné et d'un côté seulement, portant au sommet du fruit un mucron conique. Peau courtement duveteuse, douce au toucher, rouge ponceau très foncé sur les parties isolées, fortement marmorée de rouge sur toutes les autres, même lorsqu'elles sont un peu ombragées. Chair blanche, rouge autour du noyau, très fondante. Eau excessivement abondante, sucrée et finement parfumée.

Cette excellente variété qui va de pair avec les Mignonnes tardives, dont elle a un peu l'aspect général, mûrit à partir de la fin de septembre et se prolonge jusque vers le 15 octobre. C'est parmi les pêcheurs d'arrière-saison une des bonnes variétés tardives.

Nous ajouterons que cette description du fruit de la pêche Vilmorin, est due non au vendeur, mais bien sur la plume de notre savant maître M. Carrière, rédacteur en chef de la *Revue Horticole*, dont la compétence en la matière fait autorité, car il est certainement celui qui, de tous les pomologistes, a le plus étudié le genre Pêcher ainsi que toutes les variétés connues, et dont il a ensuite publié un ouvrage de classification que nous ne saurions trop recommander.

Revenant à notre sujet, nous ajouterons que la *Pêche Vilmorin* est une variété vigoureuse et fertile, et qu'en raison de sa maturité tardive (c'est-à-dire arrivant à une époque où il y a bien encore quelques variétés tardives, mais mûrissant mal et souvent d'un goût médiocre, tandis que cette nouvelle venue paraît conserver jusqu'à la dernière limite toute sa valeur, tant au point de vue de la qualité que de la beauté) elle sera la bienvenue aussi bien dans le jardin du bourgeois que dans celui du cultivateur pour la vente des fruits.

L. VAUVEL.

(*Journal de vulgarisation de l'Horticulture.*)

*
* *

Note sur le stachys affinis (crosnes du Japon). — C'est un légume absolument nouveau; venue du Japon, cette plante a été introduite en 1882 par le docteur Brestscheider, médecin de la légation russe à Pékin.

Des tubercules en furent adressés à la Société d'acclimatation, à Paris. Cinq ou six seulement sont arrivés en assez bon état. Ce sont ces tubercules qui, confiés aux soins de M. Pailleux, à Neuilly, se sont rapidement multipliés et qui, actuellement, se vendent par centaines de kilogrammes au commerce.

Le stachys est très rustique; il a passé dans les environs de Paris tous les hivers depuis 1882 sans être abrité et n'a nullement souffert. Il est très productif; sa culture est des

plus faciles: il suffit d'avoir une terre un peu légère et bien préparée. La plantation a lieu dans le courant de mars, de la façon suivante: on établit des rayons d'une douzaine de centimètres de profondeur et a vingt-cinq centimètres de distance les uns des autres. On range les tubercules à vingt-cinq centimètres de distance au fond des rayons, on les recouvre ensuite de façon qu'une fois poussés ils se trouvent à 0^m10^c environ de profondeur. Tous les soins postérieurs se borneront à pratiquer quelques binages pour maintenir le terrain propre et exempt de mauvaises herbes.

Chaque tubercule produit une touffe compacte d'environ 0^m30^c de hauteur, qui émet, à l'automne, de nombreux rhizomes souterrains, lesquels se couvrent de tubercules au nombre de 200 et plus par pied; j'en ai même eu, par exception, jusqu'à 250. En supposant qu'en grande culture on plante une moyenne de 16 plants par mètre carré, chaque mètre carré produira une moyenne de quatre litres, ce qui, à 0 fr. 50 le litre, donnera 200 fr. par are, le prix de 0 fr. 50 étant assurément le prix le plus bas auquel on puisse prétendre; il y a donc là un revenu considérable à obtenir.

Les stachys peuvent rester en terre tout l'hiver, et être récoltés au fur et à mesure des besoins, soit de la vente, soit de la consommation du ménage. On peut, si on le préfère, les rentrer dans la serre aux légumes, et les recouvrir, en les y mélangeant, avec du sable un peu humide.

Le stachys affinis est une plante alimentaire excellente, destinée à se vendre couramment pendant toute la saison d'hiver. On la cultivera avant peu dans tous les jardins et même dans les champs, et elle y maintiendra sa vogue tant en raison de sa production qu'en égard au peu de soins qu'elle réclame; ce sera un bon légume de plus, introduit dans la consommation pour l'hiver. C'est presque un pendant de la pomme de terre, toujours prêt pour les cuisinières qui pourront en faire un plat en 15 minutes et même en moins de temps.

Ce légume ne demande aucun préparatif autre que d'être passé à l'eau, il cuit dans l'eau bouillante en 6 ou 8 minutes; il n'y a plus qu'à le préparer en le faisant frire dans un peu de beurre, comme les haricots ou les salsifis. On peut le servir avec le gigot, ou le manger comme les légumes que je viens de citer, à la maitre d'hôtel, avec un peu de persil haché, ou frit dans la pâte. Sa saveur se rapproche un peu de celle du scorsonère, quoique beaucoup plus fin.

C'est à partir de novembre jusqu'en avril qu'on peut faire usage du stachys, ce qui ajoute à son mérite, vu que c'est pendant l'hiver qu'on a le plus besoin de légumes, qui, souvent, à cette époque, sont rares et chers. Je connais des personnes qui en consomment dès maintenant d'une façon régulière malgré leur prix élevé; c'est qu'elles ont reconnu la qualité de ce légume, et cela dénote qu'un grand avenir lui est réservé et que l'on peut affirmer sans crainte qu'il est de beaucoup supérieur à toutes les plantes alimentaires qu'on a introduites depuis de nombreuses années.

C. LEMOINE, horticulteur à Angers.

(Journal d'Agriculture et d'Horticulture de l'Ouest.)

* * *

Culture du Pissenlit. — M. Berthault (Jean) cultive cette plante sur couche chaude, à une température de + 22-25° C., sous châssis constamment ombrés et qui ne sont soulevés qu'à de longs intervalles en vue de donner alors un peu d'air aux plantes. Dans ces conditions, celles-ci se développent si rapidement qu'elles deviennent bonnes à consommer dans l'espace de douze à quatorze jours.

(Journal de la Société nationale d'horticulture de France.)

N. ANTOINE ET FILS

RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS AUXQUELLES LA MAISON A PRIS PART
Paris 1878, médailles d'argent,
Bordeaux 1882, Amsterdam 1883, Anvers 1885, médailles d'or,
Havre 1887, hors concours (membre du Jury). — Toulouse 1887, diplôme d'honneur.

ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTERABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hotel-de-Ville, à Senlis.



LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'horticulture sont suspendues
en Septembre, Octobre et Décembre.**

Un Jardinier demande place.
S'adresser chez M. TASSIN, horticulteur à Senlis.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 4^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Artistes et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin pourront être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.